

Incendies du Maïdo : la Réunion a manqué de moyens et d'expérience

Un rapport interministériel publié lundi pointe les outils de prévention et de lutte contre les feux de forêts qui ont fait défaut à la Réunion pour mieux gérer la crise du Maïdo en 2011. Système d'alerte défaillant, déficit de moyens humains et matériels, lacunes des dispositifs préventifs et difficultés de communication entre les organismes concernés... La mission préconise, entre autres, une refonte approfondie du plan départemental de protection de la forêt contre les incendies.

SAINT-PAUL

C'est en plein incendie du Maïdo, à la demande du préfet Michel Lalande, que les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et de l'Intérieur mandataient dans notre île, en décembre dernier, une mission d'inspection destinée à évaluer les conditions de la gestion de la crise et lister les améliorations à effectuer pour qu'un tel sinistre, menaçant directement le statut de bien classé au patrimoine mondial de l'Unesco des hauts de l'île, ne se reproduise plus dans de telles proportions.

MANQUE DE MOYENS AÉRIENS ET TERRESTRES

Sur les sols encore fumants de la forêt des Bénaires, dont 2 800 hectares ont été ravagés durant les mois d'octobre et novembre 2011, débarquait alors une équipe composée d'un inspecteur général de l'administration, d'un inspecteur général du développement durable, de deux ingénieurs généraux des eaux et forêts, ainsi que d'un inspecteur de la sécurité civile.

Leur rapport, remis à leurs ministres de tutelle en mars dernier et rendu public avant-hier, pointe les nombreux outils de prévention et de lutte contre les feux de forêt qui ont fait défaut à notre île lors de cette crise majeure.

À commencer par le système d'alerte. Le rapport s'étonne en effet « que l'alerte n'ait pu être donnée plus rapidement » (les premiers pompiers ne sont arrivés que deux heures après la première alerte donnée par un agent de l'ONF alors qu'un hectare avait déjà brûlé) et préconise la réactivation de « tours de guet » (existants déjà mais abandonnés), le « recours au guet aérien » durant la période

sensible, ainsi qu'à la mise en place de patrouilles motorisées. Mais encore faut-il que les services (SDIS et ONF) disposent des véhicules adéquats (4x4, motos...).

UN CODIS « RUSTIQUE »

Car le rapport pointe ensuite le manque de moyens appropriés pour la lutte, comme par exemple la difficulté à déployer de grandes longueurs de tuyau. Selon les inspecteurs, « il paraît indispensable que le service départemental d'incendie et de secours augmente son parc de véhicules de lutte (camions citernes feu et camion-citerne grande capacité) afin de disposer d'une force de frappe proportionnée (...) et d'être en mesure d'équiper les éléments extérieurs susceptibles d'être projetés en renfort ». Il faudrait ainsi doubler la cinquantaine d'engins existant à la Réunion pour atteindre la centaine de camions citernes feu, « une cible raisonnable et adaptée. »

La question des moyens aériens est évidemment abordée elle aussi. Si le rapport ne se risque pas à polémiquer sur un envoi tardif ou pas du Dash 8, il souligne le caractère « déterminant » de la « composante aérienne » pour appuyer les moyens au sol, et préconise le prépositionnement d'un moyen aérien durant la période sensible (octobre à décembre), dont l'utilisation serait optimisée par l'implantation d'une station « pélicandrome. »

Soulignant encore le besoin de formation spécifique à ce type de sinistre des personnels du SDIS, mais aussi la nécessité de créer à la Réunion « une cellule permanente de recherche des circonstances et causes de l'incendie », ou « l'insuffisance des données nécessaires pour qualifier le



Suite à la catastrophe du Maïdo, plus de 30 points de recommandation ont été soulevés par une mission d'appui interministérielle pour organiser et améliorer la lutte contre les feux de forêts à la Réunion (photo Stéphan Lai-Yu).

risque journalier et le besoin d'une échelle de dangers fiable », le rapport pointe encore « la rusticité » du centre opérationnel (CODIS), « absolument pas structuré pour assumer le soutien efficace d'un commandant des opérations de secours et une coordination des moyens mis à sa disposition. »

Mais le rapport interministériel ne se contente pas d'évoquer les moyens de la lutte. La prévention, et notamment l'aménagement spécifique des sites potentiellement menacés (débroussaillage, pistes, pare-feu, citernes), devront faire l'objet d'une remise à plat avec les différents acteurs

concernés, notamment l'ONF et le parc national dont la superposition des pouvoirs et des compétences ont pu donner lieu à des couacs au moment de la crise.

RÉNOVER LE PLAN DE PROTECTION DES FORÊTS

Aussi les experts préconisent-ils une révision profonde du plan départemental de protection de la forêt contre les incendies (PDPFCI), impliquant « toutes les parties prenantes », et ce sous l'égide du préfet, ce qui serait possible moyennant quelques modifications de la réglementation du code forestier. La mission

repousse en effet la suggestion du préfet d'inscrire la Réunion à la liste des départements soumis à un risque élevé d'incendie de forêts, une mesure à forte valeur « symbolique », mais qui se traduirait concrètement par des mesures drastiques pas forcément adaptées à l'ensemble des forêts du département.

La mission invite en revanche le parc national et l'ONF à définir entre elles des règles de fonctionnement claires pour les situations de crise, apparaissant dans la convention qui les lie, ainsi que dans la charte du parc. Et les experts d'encourager l'adhésion de la Réunion à

l'Entente pour la protection de la forêt méditerranéenne, afin de bénéficier de l'expérience et des formations dispensées par cette association regroupant des départements régulièrement confrontés à la question des feux de forêts.

En tout, ce sont plus de trente recommandations que les inspecteurs missionnés ont adressées à leurs ministères respectifs au terme d'un rapport de 82 pages, que ce soit sur les questions de communication préventive auprès du public, de la lutte contre les pestes végétales dans le cadre de la réhabilitation des paysages, de l'attention à porter à l'érosion des sols, ou encore de l'utilisation des bois brûlés ou de la divagation néfaste des bovins.

Certaines, à la Réunion, ont déjà été suivies d'effet : formation spécifique des sapeurs-pompiers des détachements hélicoptérés, construction d'un pélicandrome à Pierrefonds, réalisation pour le parc national d'une cartographie des zones incendiées pour permettre de prioriser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ou encore recrutement par le Parc et la Région d'équipes de surveillance pour la période à risques, et études sur les conséquences du sinistre sur la biodiversité.

D'autres mettront sans doute plus de temps à être mises en place, car très coûteuses, comme la construction du nouveau CODIS ou l'achat de nouveaux engins de lutte contre les incendies. Mais alors qu'approche la période à risque pour les hauts de l'Ouest, la Réunion devra d'abord compter sur les vertus de l'expérience chèrement acquise durant la catastrophe de 2011 ■

Sébastien Gignoux

15 hectares de végétation en flammes à la Bretagne



Un hélicoptère bombardier d'eau a été appelé en renfort (photo Eric Lejoyeux)

SAINT-DENIS

La série noire continue. Après l'incendie qui a ravagé 35 hectares de cannes dans les hauts de Sainte-Marie la semaine dernière, voilà que les pompiers ont à nouveau été massivement mobilisés sur un sinistre qui semble être là encore d'origine criminelle. L'alerte a été donnée hier après-midi, vers 14 h. Plusieurs départs de feu sont signalés dans le secteur du chemin Montauban, dans les hauts de la Bretagne, à Saint-Denis. Très rapidement, d'importants moyens sont engagés. Le feu menace des habitations ainsi qu'une antenne-relais.

Sur place, le capitaine Philippe Danesunga et trente autres pompiers doivent faire face à un vent virulent. A cer-

tains endroits, le feu n'est qu'à une dizaine de mètres des habitations... Les voies étroites rendent également compliquée l'arrivée des engins. Alors que de nombreux policiers quadrillent le secteur à la recherche d'un éventuel pyromane, les habitants empêchent la propagation du feu par leurs propres moyens.

Armé d'un sabre à cannes, le gérant de la maison d'hôtes Chez Hil s'attaque aux branches d'un filao. Un chemin bétonné sépare son habitation d'une propriété voisine laissée à l'abandon et sur laquelle les flammes ont atteint un ancien garage ainsi qu'une carcasse de voiture. « C'est un cauchemar, lâche-t-il. Il faut tout surveiller en permanence ». Aucune habitation n'a cependant dû être évacuée.

De l'autre côté de la ravine Montauban,

c'est un hélicoptère bombardier qui vient en renfort pour lutter contre un autre foyer dans la forêt inaccessible à pied. Le feu était sous contrôle en fin d'après-midi. Quinze hectares sont partis en fumée. Les pompiers et la police ont relevé des éléments ressemblant à des dispositifs d'allumage.

La multiplicité des foyers laisse également penser à un incendie criminel. Sur place, aucune interpellation n'a été réalisée mais il n'est pas impossible que l'incendiaire présumé était encore sur place durant l'intervention des secours. Des petits départs de feu ont en effet été constatés à des endroits où les pompiers n'avaient rien relevé lors de leur premier passage ■

H.A.